



# France Grandes Cultures

*Lettre d'information  
des producteurs de grandes cultures*

N°1

Juillet  
2019

[www.francegrandescultures.fr](http://www.francegrandescultures.fr)

## France Grandes Cultures : la force d'un syndicat transversal !

**D**epuis notre assemblée générale du 19 mars, l'OPG est officiellement devenue France Grandes Cultures. Notre syndicat spécialisé se développe afin de toujours mieux défendre vos intérêts.

Nous sommes tous des agriculteurs travaillant sur des exploitations de grandes cultures. Nous récoltons généralement plusieurs productions dont des céréales, des oléagineux, de la luzerne, des betteraves, des pommes de terre, des oignons, des légumes pour l'industrie (frais ou secs), des semences et quelques cultures mineures. Nous choisissons notre assolement dans l'objectif de dégager la meilleure marge possible afin de rentabiliser notre « petite entreprise » et d'en tirer un revenu pour faire vivre nos familles.

Nous constatons que notre situation économique se dégrade de plus en plus. Les raisonnements en filières sont incohérents entre elles et contraires à nos attentes de producteurs. Au lieu de faire bloc et de défendre dans sa globalité notre métier, nos différentes organisations détricotent les unes après les autres toutes nos productions, la betterave venant d'en faire les frais. Nos coopératives devraient être le prolongement de notre activité et, comme nous le faisons individuellement, elles devraient chercher à augmenter notre valeur ajoutée et notre revenu par la meilleure valorisation possible de nos récoltes. Bien au contraire, elles cherchent de nouveaux débouchés lointains ou de nouvelles utilisations pour nos productions qui ne sont envisageables que si le prix de nos récoltes baisse encore un peu plus. C'est là qu'arrive l'argument massue : « vous devez être compétitifs », ce qui revient à dire que nous devons toujours produire moins cher malgré la forte augmentation des charges, des contraintes et des exigences sociétales que nous connaissons tous. Si « perdre de l'argent » sur une seule culture pourrait être « considéré comme un investissement » selon les termes du plan de filière de Terres Univia, perdre sur toutes les productions n'est pas admissible et c'est pour cela que nous, agriculteurs, devons avoir une stratégie globale de défense de nos intérêts et pas de ceux des autres maillons des filières, qui, avec tout le respect que nous devons à leurs entreprises et leurs responsables, savent très bien se défendre et bien mieux que nous paysans.

Nos productions sont liées les unes aux autres. L'allongement de la période d'arrachage des betteraves interdit de semer un blé derrière car c'est trop tard. La destruction au 2-4D des parcelles de colza DK Exception contaminées par des OGM ne permet pas de semer un maïs en remplacement à cause de la rémanence de l'herbicide. Le blé, le maïs et l'orge se substituent dans l'alimentation du bétail. Le tourteau de colza concurrence la luzerne, etc.

Je voudrais vous faire partager 4 incohérences que j'ai récemment observées au sein de nos filières :

- plus il y a de surfaces de cultivées en céréales et plus le montant des CVO collectées par Intercéréales est élevé. Donc l'interprofession cherche à faire augmenter la production de céréales. À FGC, nous ne raisonnons pas de la même façon car les cultures doivent être réparties de manière équilibrée en fonction des besoins du marché européen. S'il y a moins de céréales, c'est que d'autres cultures auront pris leur place et que nous y aurons trouvé un intérêt économique. La concurrence entre productions c'est malheureusement une vision de filière, pas une approche agronomique.

- la filière blé veut exporter en Indonésie, pays qui ferme ses portes aux céréales françaises à cause de la « taxe Nutella » qui est plus exactement une taxe sur l'huile de palme destinée au biodiesel. Elle va donc

demander aux pouvoirs publics de ne pas taxer l'huile de palme indonésienne. La filière céréalière prend donc des positions contre les intérêts de la filière des oléagineux. Quelles en seront les conséquences pour les producteurs de grandes cultures ? Si nous arrivons à vendre du blé à l'Indonésie à 10 000 Km de nos côtes et à proximité de l'Australie, il est certain que le prix consenti ne sera pas rémunérateur pour le producteur et l'huile de palme continuera à envahir nos marchés alimentaires et énergétiques. Ce sera du perdant/perdant pour les producteurs. Seuls les exportateurs feront leur beurre avec ces échanges contre-nature qui déforment nos balances commerciales.

- le publi-reportage sur les céréales paru dans Régions Magazine que de nombreux agriculteurs ont reçu (tirage à 502 000 exemplaires) n'abordait que les céréales et uniquement en France. Les chiffres annoncés sont donc faussés car notre politique agricole et notre marché sont européens depuis plus de 50 ans. Parler d'excédent commercial en céréales c'est cacher les déficits en huiles et protéines végétales qui résultent tout autant de notre secteur d'activité et des mêmes entreprises de nos filières. C'est un peu comme si un garçon rentrant d'un match de foot disait à sa maman « on a marqué 2 buts », oubliant de dire qu'ils en ont encaissés 4 et donc perdu le match... Imaginerait-on une publication américaine sur la filière des grains émanant d'un seul État et où le mot soja ne paraîtrait pas ? Nous rigolerions de leur maladresse.

- lors d'une réunion Charte qualité maïs au silo portuaire de Bordeaux, personne ne nous a parlé du différentiel de prix inédit de 25-30 € par tonne que nous connaissons depuis un an. On ne nous a surtout pas expliqué que les importations de maïs ukrainien étaient indispensables si on voulait continuer à exporter du blé et que ces échanges enrichissaient la filière sauf les producteurs... Une vision cloisonnée des céréales !

Ces comportements anormaux sont irrespectueux et même prédateurs envers les producteurs. À FGC, nous avons bien au contraire à cœur de défendre l'ensemble des productions de grandes cultures de façon cohérente, avec le seul souci d'améliorer nos revenus. Nous laissons les syndicats monoproduction prendre leurs responsabilités lorsqu'ils décident de défendre davantage leurs filières respectives que leurs adhérents.

Nicolas Jaquet  
Président de FGC

## Que pèse FGC ?

En volume, cela fait déjà 16 Mt de grains. En comparaison, l'AGPM ne représente que 6 Mt.

En adhérents, nous connaissons actuellement un taux de croissance à deux chiffres et sommes en plein développement. **En capital sympathie, les revendications de FGC comme la libéralisation du commerce des grains au niveau des agriculteurs en France ou le rééquilibrage des productions en faveur des oléoprotéagineux sont portées par plus de 98 % des producteurs. FGC est donc en phase avec la base des producteurs.**

## PORTRAIT DU PRÉSIDENT DE FRANCE GRANDES CULTURES

Nicolas Jaquet est né à Artenay, village du Loiret surtout connu pour sa sucrerie. Ses parents cultivaient principalement du blé et de la betterave sur une exploitation de 75 ha, morcelée et en partie en fermage. En 1969, son père vend les 36 ha en propriété pour en acheter 314 dans les Landes avec la même somme. La famille Jaquet connaît alors une vie de pionniers pendant quelques années en mettant en valeur ces terres sableuses, inondées en hiver et brûlantes en été. Le désert se transforma en jardin. Entré au lycée agricole à l'âge de 14 ans, il a obtenu un BTS en productions végétales puis intégré l'école supérieure d'agronomie de Montpellier. En 1993, présentant une baisse de rentabilité du maïs, il monte une SARL qu'il fait agréer organisme stockeur pour pouvoir ainsi vendre en direct ses récoltes. Cette même année il plante des cultures médicinales sur les jachères de la ferme et développe cette activité. Dès 1998, il convertit 300 des 500 ha de la ferme à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, une dizaine de productions différentes sont cultivées sur la ferme qui compte 9 employés permanents et l'équivalent de 23 employés à plein temps si l'on compte les saisonniers. La relève semble assurée puisque déjà deux des enfants font des études d'ingénieur en agriculture et de droit rural.



# L'ACTU EN BREF...

## FGC en première ligne sur le colza DK Exception contaminé par un OGM :

les agriculteurs ont été invités à appliquer un protocole de destruction bien spécifique sur les parcelles concernées, en échange d'une compensation forfaitaire de 2 000 €/ha. FGC est intervenue auprès du ministère de l'Agriculture et de Bayer pour demander la suppression des clauses les plus déséquilibrées au sein de l'accord transactionnel tripartite agriculteur/distributeur/Bayer, à savoir : la décharge de responsabilité du semencier et la renonciation de l'agriculteur à exercer toute action ultérieure à son encontre. Bayer a finalement accepté ces deux suppressions. FGC a ensuite demandé une meilleure prise en compte du préjudice entraîné par une destruction printanière, plus élevé que celui constitué par une destruction automnale. Bayer rechigne à augmenter le montant forfaitaire mais s'est engagé à examiner chaque situation au cas par cas. En chiffrant votre préjudice, vous pouvez donc obtenir beaucoup plus que 2 000 €/ha.

**Un plan protéines voué à l'échec :** on ne compte plus les plans protéines qui ont échoué à rééquilibrer véritablement les productions de céréales et d'oléoprotéagineux. La nouvelle tentative du ministre Didier Guillaume fera une ligne de plus sur la liste ! Que pourra-t-il faire si l'UE ne renégocie pas les accords commerciaux désavantageux qu'elle a signés ? Pas grand-chose !

## Taxe antidumping sur la solution azotée importée :

à la demande des fabricants d'engrais européens, la Commission envisage d'appliquer une taxe à ces engrais originaires de pays pratiquant le dumping. Mais bien évidemment, il ne viendrait pas à l'esprit de Bruxelles d'imaginer la même chose pour protéger tous ses agriculteurs du dumping social et environnemental pratiqué par tous nos concurrents...

**Carton rouge pour Nutella :** le 27 novembre dernier, l'OPG manifestait avec la CR devant l'usine de production Nutella de Villers-Écalles (76) pour alerter sur les dégâts causés par les importations massives d'huile de palme qui s'élèvent à près de 8 Mt, soit l'équivalent de la production européenne de colza. Ces surfaces que nous ne cultivons pas en oléoprotéagineux nous les cultivons par défaut en blé que nous devons réexporter à bas prix. Ferrero se vante sur son site Internet d'utiliser des ingrédients origine France mais rechigne à utiliser de l'huile de tournesol comme le font de plus en plus ses concurrents.

## Sénalia forme les Ukrainiens à la logistique !

La société des silos portuaires de Rouen qui comporte parmi ses actionnaires de nombreuses coopératives agricoles ne se gêne pas pour travailler contre les agriculteurs. Sénalia se diversifie vers l'activité d'importation (maïs ou autres céréales) afin de rentabiliser ses installations car elle doit faire face à des charges fixes très importantes et à des volumes exportés variant beaucoup d'une année sur l'autre. La tendance est d'ailleurs la même chez tous les opérateurs portuaires. Sénalia multiplie aussi les partenariats internationaux, et notamment avec des opérateurs ukrainiens, pour leur faire bénéficier du savoir-faire logistique français ! La construction d'une installation portuaire sur le bout du Dniepr est ainsi en projet. Le but annoncé serait à terme de réaliser des assemblages de grains français et ukrainiens à l'arrivée dans le pays d'importation. FGC ne croit pas un mot de cela. Mais il est évident que de tels investissements menacent directement les intérêts des céréaliers français. N'oublions pas que le coût de production ukrainien en blé tendre est de 80 €/t et qu'un quart des produits phytos utilisés dans ce pays sont illégaux

## **Excédent commercial français : les grands chiffres ne doivent plus faire tourner les têtes !**

**Filière cosmétique et parfum :** 170 000 emplois, excédent commercial de 7,6 Mrd d'euros pour quelques milliers d'hectares de cultures.

**Cognac :** 60 000 emplois, excédent commercial de 3,1 Mrd d'euros pour seulement 75 000 ha de vignes.

**Céréales :** 500 000 emplois, dont 100 000 rémunérés au-dessous du SMIC, excédent commercial 5,8 Mrd d'euros, pour 9,3M d'ha de cultures.

L'enseignement à tirer de ces chiffres c'est qu'avec moins de 1 % de la surface des céréales, le cognac, la cosmétique et les parfums apportent un excédent commercial bien supérieur à celui des céréaliers. Ces derniers, s'ils exportent, s'assoient sur leur revenu pour y arriver. Quant au secteur des oléoprotéagineux, il est déficitaire, même en France.

## **Terres Univia et le soja : des primes, pas des prix !**

L'interprofession des oléagineux nous informe que les agriculteurs engagés dans la charte « Soja de France » perçoivent 15 €/t de plus que pour du soja normal. Cela fait seulement 45 € par hectare et pour FGC, c'est ridicule. Mais pour Terres Univia, il faudrait que l'aide PAC, actuellement de 35,80 €/ha passe à 100 ou 150 €/ha. Les industriels ne sont pas prêts à payer plus cher du soja non OGM tracé et se retournent vers les pouvoirs publics pour financer les producteurs. Ce n'est pas sérieux. La contribution de FGC pour le plan national protéines est consultable sur Internet : [www.coordinationrurale.fr/images/opg/2019\\_05\\_plan\\_proteines.pdf](http://www.coordinationrurale.fr/images/opg/2019_05_plan_proteines.pdf)

## FOCUS : LE MARCHÉ EUROPÉEN DU MAÏS À LA DÉRIVE

**Après les huiles et protéines végétales, le maïs devient le troisième Cheval de Troie de l'agriculture européenne. Sans aucune protection de ce marché, les importations extracommunautaires contribuent à déstabiliser encore un peu plus toutes les productions agricoles, en commençant par le blé, en passant par les cultures légumières et cela jusqu'aux productions animales**

**E**n Europe, le maïs coûte plus cher à produire que le blé et son prix était historiquement 5 à 10 % plus élevé que celui du blé. Depuis 2006, le prix du maïs est passé sous le prix du blé et nous sommes entrés dans un schéma à l'américaine. Le manque d'intérêt économique, les taxes pour les Agences de l'eau et les restrictions d'irrigation ont contribué à la diminution des surfaces en maïs. En France, depuis l'an 2000 la sole en maïs a chuté de 30 %, en Italie c'est encore pire, les surfaces ont été divisées par 2 depuis 2005. Parallèlement, les importations de maïs ont été multipliées par 10 en 10 ans, passant de 2 Mt en 2009/2010 à plus de 22 Mt pour la campagne 2018/2019 ! L'UE est ainsi devenue le premier importateur mondial de maïs ! Les importations proviennent majoritairement d'Ukraine mais également, dans de moindres proportions, du Brésil, des États-Unis et même du Canada. Hélas, ces chiffres officiels d'importations de l'UE pour cette campagne sont faux car minorés par rapport à la réalité. La Roumanie cultive 2 Mha de maïs avec un rendement moyen de l'ordre de 50 qx/ha. En 2018, la récolte de maïs en Roumanie a été bonne mais, au mois de décembre, Bucarest a revu encore à la hausse sa collecte pour 5 Mt supplémentaires ! Le rendement annoncé est de 60 % au-dessus de la moyenne des 10 dernières années ! C'est exactement comme si la France annonçait un rendement moyen en blé de 115 qx/ha, ce qui serait bien évidemment impossible. La Roumanie étant frontalière de l'Ukraine au niveau du Danube, des quantités très

importantes de maïs ukrainien sont estampillées « Roumanie ». La Commission européenne a questionné la Roumanie et FGC a demandé au ministère de l'Agriculture d'enquêter sur le sujet.



Ces maïs extracommunautaires pénètrent dans tous les pays européens et particulièrement chez les clients historiques de la France : l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il en est rentré 600 000 tonnes en France sur la campagne précédente mais la campagne actuelle voit les

importations dépasser le million de tonnes ! Où rentre ce maïs ? Par les ports allant de Dunkerque aux Sables-d'Olonne. Qui sont les acheteurs ? Soufflet, Roquette et nos grandes coopératives de l'Ouest. Déjà sur la campagne 2016/2017, c'était 367 000 tonnes de maïs qui avaient été importées à Dunkerque. Pour la campagne en cours, Roquette se défend d'acheter en Ukraine. Lors de la manifestation organisée par l'OPG le 16 janvier sur le port de Dunkerque, Nord Céréales a assuré que cette année le maïs venait de Roumanie. FGC en doute fort vu ce qui se passe en Roumanie...

Pendant ce temps, la société Roquette, qui se veut être un leader dans les ingrédients naturels à destination de l'alimentation humaine, participe à des tables rondes sur la RSE où elle explique qu'elle achète localement et est très soucieuse de l'environnement... Que de la com' !

Jean-François Lepy, directeur de Soufflet, a pris la présidence du comité export d'Intercéréales. En réunion l'OPG/FGC lui a demandé de démissionner car ce comité ne s'appelle pas import/export. Que dirait-on si le chef des pompiers de Paris était un grand pyromane ?

Enfin, que fait l'AGPM pendant que Sénalia, la structure du silo portuaire de Rouen, forme les Ukrainiens à la logistique pour l'exportation des grains ? Rien car ils partagent leurs bureaux avec Sénalia au 9e étage de l'immeuble des « céréaliers de France », Porte Maillot.

## Combien nous coûtent les importations de maïs ukrainien ?

Cette campagne 2018/2019 nous avons importé plus d'un 1 million de tonnes de maïs en France, majoritairement d'Ukraine. Ce million de tonne est acheté à 30 €/t de moins que le prix du blé, cela représente donc déjà une économie nette directe de 30 M€ pour des sociétés comme Roquette et Soufflet, montant qui aurait dû tomber dans la poche des paysans français. La présence de maïs ukrainien en France ou dans les pays voisins comme l'Espagne ou les Pays Bas est responsable du différentiel de prix que nous avons cette année entre le blé et le maïs. Ceci pèse sur l'ensemble de la collecte française de maïs, soit 10,4 Mt qui se retrouvent payés aux producteurs à 30 € de moins que prévu, soit une perte de 312 M€.

Côté blé, l'effet est non négligeable. Le million de tonnes de maïs importé, par voie de substitution, oblige à exporter sur le marché mondial 1 Mt de blé de plus. Mais le différentiel de prix entre blé et maïs pèse encore plus sur l'ensemble de la récolte de blé. On peut estimer ce préjudice à, au minimum, 10 €/t. Pour une collecte française de 31,2 Mt de blé en 2018, cela fait à nouveau un manque à gagner de 312 M€ pour les céréaliers. Nous obtenons donc un impact total s'élevant à 654 M€. Sachant que la sole française blé + maïs fait environ 6,5 M d'hectares, le préjudice est de 100 € par hectare, soit 10 000 € pour une exploitation de 100 ha ! Par effet domino, les autres productions sont contaminées pour 2019. Les contrats de légumes d'industrie se négocient ainsi à 100 € de moins qu'espéré en chiffre d'affaires par hectare dans les Hauts-de-France et à 400 €/ha de moins en Nouvelle Aquitaine où la valeur étalon est le maïs.

Il suffirait de remettre un peu d'ordre sur les marchés pour que notre métier redevienne rentable. Malheureusement l'égoïsme de certains acheteurs privés ou coopératifs ruine notre profession et les pouvoirs publics ne font plus rien.

## FONCIER : DES CHINOIS PROPRIÉTAIRES DANS L'INDRE

**D**es hommes d'affaires chinois ont acheté 1 700 ha de foncier principalement dans la région de Mézières-en-Brenne. Bizarrement, le syndicat qui soutient la vocation exportatrice en blé a dénoncé une menace pour notre sécurité alimentaire. Rien de bien sérieux car ces fermes ne sont pas situées sur les meilleures terres. En comparaison, ce sont maintenant 150 châteaux viticoles du bordelais qui sont aux mains de Chinois. L'objectif de ces investisseurs est de monter des boulangeries dans les plus grandes villes chinoises et de communiquer sur l'origine française de la farine. Hélas, ils n'avaient pas pensé que leur république populaire, soucieuse de défendre son agriculture et ses paysans, allait leur demander une très importante taxe sur l'importation de farine... Au travers de cette histoire, plutôt anecdotique, nous devons prendre conscience que nous avons la chance de pouvoir détenir des droits de propriété sur nos terres en France. Ce n'est pas le cas dans de

nombreux pays socialistes ou dans des pays qui connaissent des conflits armés. Défendons notre propriété rurale, ne soyons pas xénophobes vis-à-vis d'investisseurs étrangers, au contraire accueillons-les et enrichissons-nous de leurs savoirs. Ils deviendront d'excellents alliés dans la défense du droit de propriété.



## Quatre meuniers réussissent à faire plier Intercéréales !

Les Grands Moulins de Paris, Moulins Soufflet, CA.PRO.GA la Meunière, et Moulins Dumée ont fait part, le 15 janvier, d'un désaccord majeur concernant une proposition du conseil d'administration de l'ANMF visant à augmenter la contribution volontaire obligatoire (CVO) perçue sur les farines panifiables. Son niveau aurait dû être multiplié par 25, passant de 0,20 €/t à 5 €/t, à partir de juillet 2019 si la proposition de l'ANMF avait été validée par Intercéréales dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2019/2022. Les meuniers ont expliqué que cette augmentation de taxe absorberait tout leur revenu. Lors de l'AG d'Intercéréales du 20 février, tout était rentré dans l'ordre, la CVO meunerie reste à son même niveau pour les 3 prochaines années.

## PAC POST-2020 : BRUXELLES SE JOUERA DES POSITIONS TIMORÉES ET INCOHÉRENTES DE LA FRANCE

À l'issue des États généraux de l'alimentation, il est surprenant de voir la France publier un document de 7 pages sur l'avenir de la PAC aussi superficiel et peu novateur. Cet immense chantier des EGA, depuis un an et demi, n'aurait-il pas au moins permis à notre gouvernement de se rendre compte que si l'agriculture va si mal, c'est parce que la PAC est mauvaise et de lui donner des arguments pour en exiger un profond changement lors du Conseil agricole de l'UE ?

Seules les 3 dernières lignes du document présenté par la France présentent un message fort de demande de régulation « sociale, environnementale et sanitaire », alors que tout le reste du texte n'est constitué que de fausses

appréciations comme par exemple :

- la mondialisation des échanges qui serait une « demande sociale » alors que pour les produits agricoles de base c'est plus un résultat de lobbying de grandes firmes,

- les aides de la PAC qui doivent permettre aux agriculteurs « de dégager une rémunération permettant de réaliser leur transition » alors que ceux-ci n'ont même pas une rémunération qui leur permette de faire vivre leur famille,

- « le paiement de base » qui permettrait d'assurer les « exigences en matière sanitaire et environnementale », alors que, dans la majorité des cas, il sert à compenser la différence entre les cours mondiaux issus

d'importations à des prix de dumping et les coûts de production européens.

Pour France Grandes Cultures, ce dont l'agriculture européenne a besoin c'est d'une inversion de tendance, un signal fort et ambitieux. Les contraintes environnementales imposées en contrepartie des positions libre-échangistes de la Commission européenne tuent les agriculteurs en les écartelant entre ces deux idéologies antagonistes.

En l'absence d'une régulation des productions et de la réhabilitation de la préférence communautaire assise sur l'exception agricole et des prix rémunérateurs, FGC demande de revoir la copie !

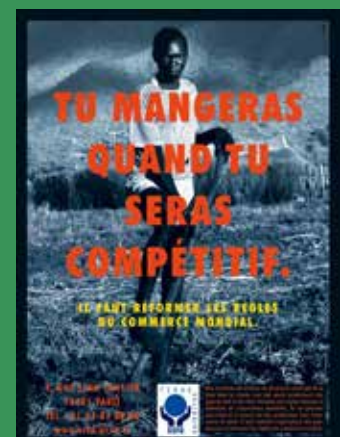
## PRIX D'INTERVENTION ET PRIX DE SEUIL

Avant 1993, le prix d'intervention était de 170 €/t, avec la première réforme de la PAC 92, il a baissé de 30 % à 119 € /t. Puis, en l'an 2000 il a encore été rabaissé pour atteindre les 101.31 € / t qui n'ont pas été réactualisés depuis 20 ans !

Si, à l'aide d'un calculateur d'inflation nous réactualisons ces 101.31 € de l'an 2000, nous obtenons 199 € ! En 20 ans le prix de seuil a été déprécié de la moitié de sa valeur. Mais, fixer aujourd'hui un prix d'intervention à 200 €/t serait-il suffisant compte tenu de nos coûts de production ? Non, tout comme le prix de 101.31 €/t n'était déjà pas suffisant pour assurer un minimum de rémunération en l'an 2000. 200 €/t c'est le prix rendu Rouen pour le blé tendre que nous avons connu jusqu'en février. Nous voyons bien que cette base est trop faible pour obtenir une rémunération correcte. Cela correspond seulement à un prix producteur aux environs de 180 € la tonne. En maïs, depuis cette campagne, nous décrochons de 30 €/t par rapport au blé et le maïs a perdu toute rentabilité depuis au moins 2 ans. Le prix de seuil est de 151.70 €/t, également depuis l'an 2000. Réactualisé avec l'inflation cela donnerait du 300 €/t et ce serait suffisant pour nous garantir un revenu. Hélas, à partir de 151.70 €/t, du blé et surtout du maïs, peuvent rentrer librement sans aucune taxe au sein de l'UE.

Imaginerait-on louer un appartement pour une durée indéfinie sans ne jamais réactualiser le loyer ? C'est pourtant bien cela qu'ont fait les négociateurs de la commission européenne devant l'OMC !

**Tu survivras  
quand tu seras  
compétitif !**



Cet ancien slogan du CCFD s'applique plus que jamais aux agriculteurs du monde entier. Comment résister face à des pays qui pratiquent du « dumping » - de l'anglais « to dump » se débarrasser - en produisant sans marché en face et contraints à écouler leur marchandise à n'importe quel prix ?

# GRANDES CULTURES BIO : UNE TRAGÉDIE EN 2 ACTES

**Alors que l'agriculture biologique commençait tout juste son développement dans les fermes de grandes cultures, son avenir est fortement compromis par une évolution de la réglementation sur les fertilisants utilisables en AB.**

## Acte 1 : l'intégrisme suicidaire

Extrait d'un communiqué du 15 janvier 2019 du GAB-FRAB de Bretagne : « *le règlement bio stipule que les effluents d'élevages industriels pour l'approvisionnement en effluent en vue d'un épandage sur des terres bio sont interdits en agriculture biologique. Or, les termes effluents d'élevage industriel n'étaient pas définis pour le moment, et laissaient un vide juridique préjudiciable à l'image de la bio. Le nouveau guide de lecture a enfin mis des mots derrière ces termes, ainsi, les effluents en provenance d'élevages de volailles en cage et les effluents en provenance d'élevages en système caillebotis intégral sont à présent interdits en agriculture biologique. Là encore, c'est une revendication de longue date de la FNAB qui a fini par trouver un écho favorable. Mais il faut aller encore plus loin... Et faire en sorte, à terme, que les terres bio soient uniquement amendées par des effluents bio* »

Cette interdiction d'utilisation de fientes de poules pondeuses en cage ou de lisier déshydraté de porcs élevés sur caillebotis a été validée par le Comité national de l'agriculture biologique lors d'une réunion du 13 décembre 2018. La date d'application est au 1er janvier 2020. La majorité des exploitations de grandes cultures en bio utilisent précisément ces produits qui sont riches en éléments fertilisants, complets et faciles à épandre avec précision dans les champs. Les interdire obligera les céréaliers à se retourner vers d'autres sources qui sont limitées et déjà utilisées par les maraîchers et les viticulteurs. Face à la pénurie orchestrée, le prix des engrais bio flambera et les exploitations de grandes cultures seront les premières pénalisées. Merci la FNAB !

## Acte 2 : les saigneurs du conventionnel en reconversion

Dans l'agro-distribution, coop et négoce, cela fait déjà longtemps que l'on regarde d'un mauvais œil le développement de l'agriculture biologique qui fait baisser les ventes d'engrais minéraux et de produits phytopharmaceutiques. Il fallait donc trouver un moyen pour empêcher les céréaliers de s'approvisionner directement auprès des éleveurs en engrais organiques. La stratégie a probablement consisté à lever la garde face à la FNAB dans la défense de l'utilisation des effluents conventionnels en bio. Les agriculteurs représentant l'APCA et Coop de France au sein du CNAB ont dû jouer aux sentinelles endormies, laissant la FNAB porter le premier coup. Il aura fallu attendre moins de deux mois pour découvrir ce qui se tramait en coulisses. Le 4 février, nous apprenons qu'Avril et Suez s'associent dans Terrial pour constituer un leader du marché des engrais et amendements organiques. « *Suez entre au capital de la société Terrial, filiale du groupe Avril, à hauteur de 32 %* » en y apportant ses activités composts. Terrial affiche l'ambition de fournir d'ici cinq ans près d'1 Mt de fertilisants organiques sur le marché français. Il s'agit de « *mieux accompagner et sécuriser le développement de l'agriculture biologique* ». La nouvelle coentreprise bénéficiera de moyens de production d'engrais renforcés et mutualisés à Chançay (Indre-et-Loire) et Beaupréau-en-Mauges (Maine-et-Loire), ainsi que d'apports de nouvelles matières organiques issues des exploitations agricoles et de la soixantaine d'usines de compostage de Suez, précisent les deux groupes. Terrial valorise les effluents d'élevage et les résidus organiques des activités



industrielles en fertilisants, compost ou méthane.

Nous pouvons nous attendre au pire en matière de qualité avec des déchets verts bourrés de corps étrangers, une perte de traçabilité qui permettra à cette structure d'utiliser les effluents d'élevages dits « industriels » et probablement les boues des stations d'épuration de Suez. Il va falloir également payer très cher ces fertilisants produits et normés par ces entreprises qui utiliseront les réseaux classiques de distribution pour vendre aux agriculteurs. Le groupe Avril a trouvé ici un nouveau moyen de créer de la valeur ajoutée sur le dos des agriculteurs dont la compétitivité en grandes cultures bio va être mise à mal.

Les éleveurs vont également être pénalisés par ces mauvaises décisions, ils perdront leurs débouchés locaux avec des incidences sur leurs plans d'épandages et devront brader leurs effluents à Terrial.

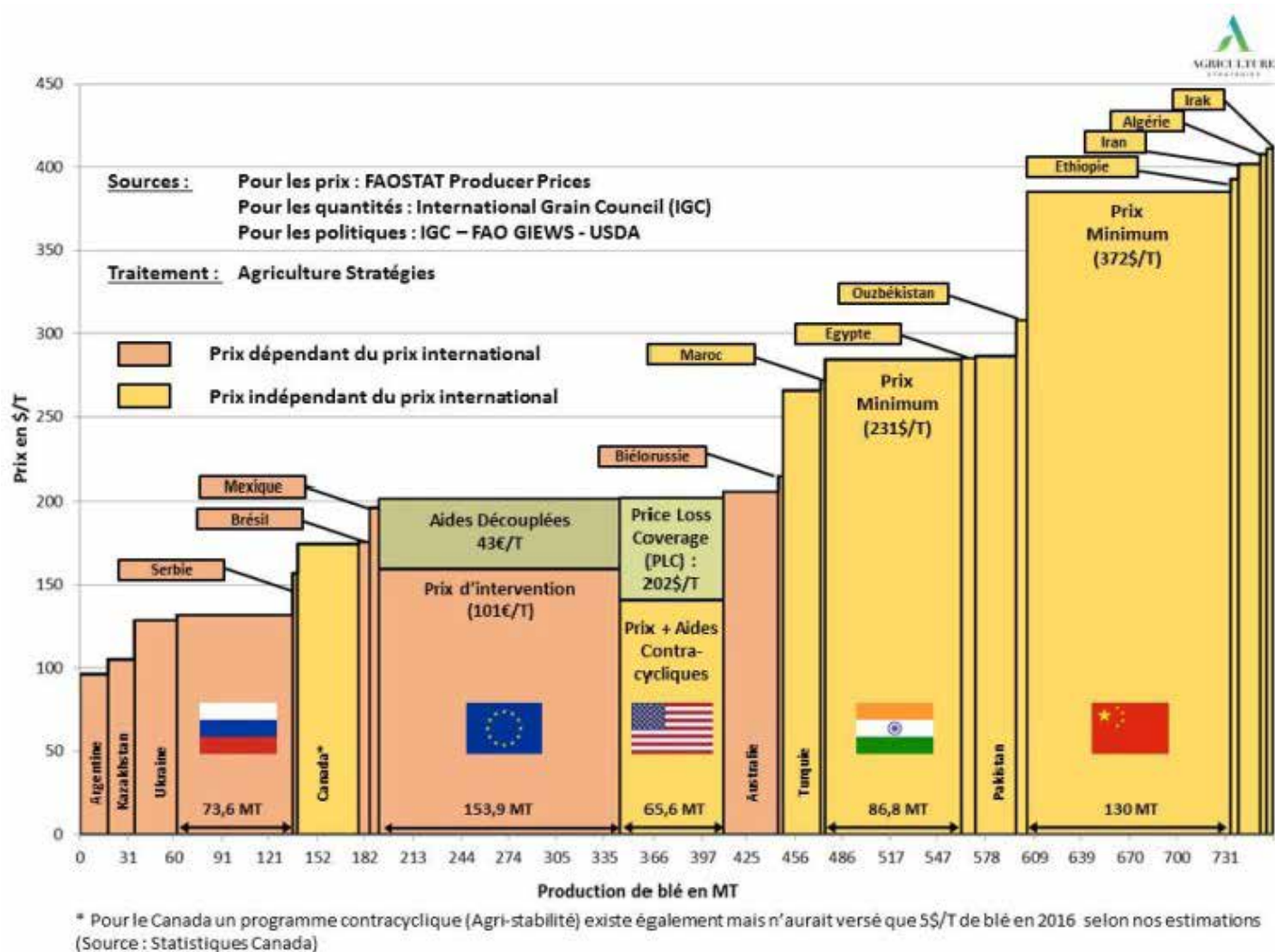
## COURS DU BLÉ EUROPÉEN : NOUS NE JOUONS PAS DANS LA BONNE DIVISION !

**R**appelons que l'UE est très déficitaire en grains et même en céréales cette année. Donc, pour exporter, il faut importer. Pour exporter, il faut être « compétitifs », ce qui veut dire avoir des prix bas sur le marché intérieur. Les importations contribuent à faire baisser les prix pour que les exportateurs puissent bénéficier de minerai à bas prix.

Si nous protégeons notre marché, et nous aurions le droit de le faire puisque nous sommes déficitaires nets, les prix des céréales sur le marché intérieur seraient de 50 à 70 €/ t supérieurs aux cours actuels.

Ce graphique de **Agriculture Stratégies** montre que les prix du blé sur les marchés intérieurs sont très

différents entre les pays ou ensembles économiques. Il est anormal que l'UE, déficitaire, se retrouve entre le Canada et les États-Unis, deux pays largement excédentaires. Une bonne politique agricole européenne et une vraie stratégie commerciale gagnante pourraient faire remonter nos cours intérieurs vers les niveaux de ceux de l'Inde et de la Chine.



### Exportations d'orge en trompe-l'œil

La France exporte 6 Mt d'orge dont environ 3.5 MT vers nos partenaires européens et environ 2.5 Mt vers les pays tiers. Si nous sommes contraints d'exporter de l'orge vers la Chine, l'Arabie Saoudite et l'Iran, c'est que le maïs d'importation prend la place de l'orge sur le marché européen. L'orge vendue en Chine est destinée à la brasserie mais nous sommes confrontés à la concurrence de l'orge australienne qui bénéficie de coûts de production et de transports plus faibles. L'orge vendue à l'Arabie Saoudite est utilisée pour nourrir les chameaux. Il ne faut pas se laisser bernier, notre orge pourrait être largement mieux rémunérée sur des marchés de proximité.



# SONDAGE AUPRÈS DES PRODUCTEURS DE GRANDES CULTURES

**Pour la seconde fois, dans les allées du SIMA, nos responsables sont allés, de manière anonyme, questionner les céréaliers sur la connaissance de leur métier et leurs attentes.**

Petit rappel, lors du **SIMA 2017**, nous avons fait un double constat :

1. il est surprenant de découvrir que, nous producteurs, avons peu de connaissances des marchés import/export de nos produits,

2. par contre, nous savons très bien ce nous voulons !

**Indépendance alimentaire** : les producteurs ne savent pas qu'en matière de grains, céréales et oléoprotéagineux confondus, l'Union européenne est très déficitaire avec des importations bien plus importantes que les exportations.

**Marché du blé européen à l'export** : ils ignorent que 90 % des volumes sont destinés au continent africain.

**Développement de l'agriculture ukrainienne** : les céréaliers français n'ont pas encore intégré le fait que depuis plusieurs années l'Ukraine déverse majoritairement ses excédents céréaliers sur le marché européen !

En très large majorité, ils revendiquent la **libéralisation du commerce des céréales** qui leur permettrait de vendre directement leurs grains sans avoir à passer par un organisme stockeur.

Plutôt que de continuer à se spécialiser en blé pour exporter au cours mondial sur les pays tiers, ils préféreraient un **rééquilibrage des productions en faveur des oléoprotéagineux** et une réorientation commerciale sur le marché européen.

**Au SIMA 2019**, nous avons questionné les céréaliers sur les marchés de leurs récoltes, la crise du secteur et les solutions pour en sortir.

Le mythe de la vocation exportatrice a la vie dure : 60 % des céréaliers interrogés estiment que les exportations de céréales de la France sont indispensables à sa

balance commerciale. Mais ils sont tout de même 45 % à penser que nos exportations déstabilisent les producteurs des pays importateurs. 75 % des sondés identifient les importations comme facteur de pression à la baisse sur nos revenus. Si 45 % pensent qu'il faut protéger notre marché des importations, 40 % estiment aussi qu'il faut produire plus de biocarburants. Mais 20 % pensent qu'il faut augmenter la taille des exploitations et 20 % pensent qu'il faut trouver de nouveaux marchés à l'export.

La moitié des sondés trouvent les échanges commerciaux de l'UE (20 Mt de blé exportées et 20 Mt de tonnes de maïs importées) pénalisants pour nos revenus. 35 % pensent qu'ils sont sans effet.

65 % des sondés pensent que le biodiesel est le débouché le plus rémunérateur pour nos huiles de colza et de tournesol, contre 35 % pour le débouché alimentaire.

Il est très étonnant de constater que 35 % des céréaliers pensent que leur blé contient des résidus de glyphosate alors qu'en principe il n'y en a pas. Le tourteau argentin, les lentilles américaines et les haricots brésiliens sont assez bien identifiés comme porteurs de résidus de glyphosate par les sondés.

Très majoritairement (à 70%), les sondés estiment que les accords commerciaux (type Tafta, Ceta, OMC) sont défavorables aux agriculteurs et le même pourcentage d'entre eux souhaite d'ailleurs que l'agriculture soit extraite de ces accords.

En revanche, peu d'agriculteurs interrogés connaissent le concept d'exception agricole !

Enfin, de façon plutôt cohérente,

70 % des céréaliers interrogés veulent une PAC 2020 qui protège le marché européen et maintienne des prix à un niveau rémunérateur. Seuls 25 % d'entre eux soutiennent les systèmes assurantiels et les aides contracycliques.

**France Grandes Cultures a ainsi pu définir 3 axes vers lesquels il faut dès maintenant travailler pour éclairer et informer de manière objective les producteurs :**

- développer une analyse européenne et non nationale ; cette dernière revenant à faire croire aux producteurs que notre marché serait obligatoirement mondial, oubliant la construction du marché commun européen qui permet d'obtenir des prix plus élevés.

- raisonner tous grains confondus pour faire comprendre que chaque tonne de blé exportée vers les pays tiers doit être remplacée par une tonne de maïs ou de soja. Ce mécanisme de vases communicants import/export n'est d'aucun intérêt pour notre balance commerciale si l'on a l'honnêteté d'étudier les flux financiers des deux sens et est même très pénalisant pour les revenus des agriculteurs et nos assolements.

- montrer que le rééquilibrage des productions en faveur des oléoprotéagineux, fortement désiré par la profession, doit être axé sur la production de protéines végétales en faveur de l'élevage et d'huile alimentaire plutôt que les orientations actuelles issues d'un lobbying pro-biocarburant qui n'en a rien à faire du revenu des agriculteurs.

Comme vous pouvez le constater, le dénominateur commun à ces 3 axes est bien le revenu des producteurs. Normal, c'est la raison d'être de FGC !

## BOYCOTTONS LES SOUTIENS FINANCIERS DE GÉNÉRATIONS FUTURES !



L'association Générations futures, dirigée par François Veillerette, lutte de manière haineuse et mensongère contre l'utilisation des pesticides. FGC ne peut que dénoncer de tels

comportements inadmissibles dont pâtissent les agriculteurs. Cela contribue à entraîner une escalade dans la violence.

Générations Futures est en réalité financée par de mauvaises entreprises du secteur bio qui, comme stratégie commerciale, n'ont rien trouvé de mieux que de taper sur l'agriculture conventionnelle et de faire peur aux consommateurs.

À FGC, nous croyons en l'agriculture biologique mais nous croyons plus que tout en nos agriculteurs. Ces enseignes qui financent Générations Futures et que nous vous conseillons d'éviter sont : les distributeurs Biocoop et Botanic, les magasins

Nature & Découvertes, les marques alimentaires et cosmétiques Bjorg, Bonneterre, Léa Nature, Jardin Bio, les vêtements Patagonia.

Au niveau agricole, nous déconseillons à nos adhérents en bio de se faire certifier par Ecocert qui est un des soutiens de Générations futures. Moulin Marion, un organisme stockeur et meunier bio de l'Ain dont la directrice, Maria Pelletier, est la présidente de cette association.

Enfin, félicitons la Coordination Rurale qui est le seul syndical agricole représentatif qui s'est opposé à ce que le budget alloué à Ecophyto finance Générations futures !

### Beigbeder du MEDEF au MODEF

Agrogeneration, la société de Jean Charles Beigbeder, a été contrainte de se défaire de plus du tiers de ses terres en Ukraine, faute de rentabilité. 37 700 ha ont été vendus mais que l'on se rassure, il en reste encore plus de 70 000 en cultures !

Si l'OPG prenait déjà un malin plaisir à épingler cet investisseur français en Ukraine, nous continuons à suivre cette saga ubuesque. Nous ne pouvons que dénoncer ce modèle agricole avec lequel on nous met en concurrence alors que ces entreprises agro-industrielles citées en modèle, sont-elles mêmes déficitaires. Si nous étions protégés des produits agricoles issus de telles giga-fermes, ce ne serait pas grave mais parions que les récoltes de ce groupe sont revendues sur le marché européen et que nous souffrons de leurs prix.

Candidat à la présidence du MEDEF en 2005, Jean Charles Beigbeder pourra bientôt se présenter à la présidence du MODEF, s'il se déleste encore de quelques hectares...

### Tout ce qui est importé est bon, le libre-échange étant excellent pour la santé publique !

Un quart des pesticides utilisés en Ukraine sont illégaux selon une étude de l'ONU parue le 3 janvier 2019.

Le quart des pesticides utilisés aux États-Unis sont interdits en Europe, selon une étude de Nathan Donley, scientifique au Centre pour la diversité biologique, publiée le 6 juin dans la revue Environmental Health.



# SOUFFLET ET LE DUMPING



Chez le premier négociant français en grains on a une vision partielle du dumping. Lors du conseil céréales du 9 janvier, Nicolas Jaquet a interpellé Jean-François Lepy, directeur général de Soufflet Négoce, sur les 3 bateaux de maïs que son entreprise a acheté et qui ont été livrés à Lorient. Ce dernier, déstabilisé, a maladroitement tenté de se justifier devant l'assemblée de FranceAgriMer en déclarant : « *c'est votre problème si vous n'êtes pas compétitifs* ». Le président de FGC lui a répondu que « *ce maïs arrive chez nous à des prix de dumping* ». Ce à quoi Jean-François Lepy a ajouté : « *ce n'est pas du dumping puisqu'ils y arrivent* ».

Au conseil céréales du mois suivant, le 6 février, devant la même assistance, Jean-François Lepy a dénoncé le dumping de la Turquie sur la farine et s'est félicité qu'une enquête antidumping soit ouverte au sujet des orges australiennes vendues à la Chine. Sa mémoire lui jouerait-elle des tours ?

## CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE DANGER C'EST LE FROID, L'EXEMPLE DE 1816

**En région Centre on se souviendra longtemps du mois catastrophique de juin 2016. Mais savez-vous que précisément deux siècles plus tôt il n'y a pas eu d'été en 1816 ?**

Des États-Unis à la Russie et en passant par le Canada et les pays du Nord de l'Europe, les cultures ont gelé en juin. Les cultures ressemées en remplacement ne sont pas arrivées à maturité car il a commencé à neiger dès le mois d'août. En Chine, dans la province du Yunnan, des milliers de personnes sont mortes faute de récolte de riz. En France, le prix du blé doubla et en Bourgogne, les vendanges avaient débuté le 26 octobre.

À l'origine de cette météo dégradée, l'énorme éruption du volcan Tambora en Indonésie. Les cendres et les particules de soufre émises dans l'air ont limité le rayonnement solaire sur l'ensemble de la planète. Alors que nous n'entendons parler

que de « réchauffement climatique », nous ferions mieux d'être prudents car si une nouvelle éruption volcanique de cette ampleur se reproduisait, avec aujourd'hui 8 milliards d'humains, il y aurait des dizaines de millions de morts dans les pays non autosuffisants comme l'Afrique ou l'Europe.

Aucun stock mondial de grains n'existe pour parer à une telle catastrophe. Les deux seuls pays au monde qui détiennent d'importants stocks publics sont l'Inde et la Chine.

Plutôt que de croire en la main invisible du marché, inefficace pour répartir les aliments ou gérer les pénuries, nous devrions nous fier à la sagesse asiatique.





# FRANCE GRANDES CULTURES

## BULLETIN D'ADHESION À FGC

### L'agriculteur :

NOM : ..... Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Mobile : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

Conformément à la législation syndicale, je demande aux Organismes Stockeurs et aux conserveries de prélever et de reverser à FGC toutes mes cotisations syndicales professionnelles comme cela se fait en faveur d'autres syndicats.

Cette décision est à prendre en compte à partir de la campagne en cours et est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.

Date : ..... Signature :

PS : Le montant des cotisations syndicales à FGC sont à ce jour de 0,16 €/t pour les céréales à paille et le maïs grain, de 0,32 €/t pour les oléagineux et protéagineux et de 0,23 €/t pour le maïs doux, 0,025 €/t pour les betteraves sucrières.

**À titre confidentiel**, les négociants, coopératives et conserveries avec qui je suis susceptible de travailler sont :

NOMS	Adresses

NON DIVULGUÉ AUX OS

Cette liste reste confidentielle et ne sera pas communiquée aux OS.

Compléter ce bulletin, le renvoyer daté et signé à l'adresse ci-dessous :

**FGC** - 321, rue des Châtaigniers, 45770 SARAN  
Mobile : 06 88 05 13 73  
Mail : jean.jacquez@francegrandescultures.fr